



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 15 – Mali**  
***Intervention de la Belgique***  
Date: 22 janvier 2013

**Monsieur le Président,**

La Belgique remercie le Mali, le Haut-commissariat aux droits de l'homme et les différents acteurs de la société civile, pour les rapports et contributions qu'ils ont préparés dans le cadre de cet examen périodique universel.

La Belgique est consciente des défis énormes auxquels doit faire face le Mali, en particulier suite à l'offensive militaire conduite par des groupes terroristes. Les événements récents ont encore démontré la fragilité de la région sahélienne et du Mali en particulier. L'implication internationale à tout niveau vers une sortie de crise est importante. Malgré l'urgence de la situation, il est essentiel de ne pas perdre de vue le processus politique. Le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international est en outre essentiel dans les circonstances actuelles.

Dans ce contexte, la Belgique recommande aux autorités de :

**R1** poursuivre les efforts déployés en vue de renforcer les institutions démocratiques et de rétablir l'ordre constitutionnel par le renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire ainsi qu'une protection accrue des femmes et des enfants.

**R2** prendre les mesures indispensables pour s'assurer que les opérations menées pour lutter contre le terrorisme et restaurer la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire, s'effectuent dans le strict respect du droit international humanitaire et en veillant en particulier à protéger la population civile.

**R3** prendre toutes les mesures qui s'imposent pour interdire et sanctionner toute forme de violence sexuelle exercée sur les femmes et les filles par les différents groupes armés.

Ma délégation tient aussi à exprimer sa préoccupation quant à l'usage des enfants soldats par les forces armées dans le conflit. La protection des enfants constitue un défi majeur principalement dans le nord du Mali. Dès lors, mon pays recommande au gouvernement de

**R4** continuer à respecter ses obligations nationales et internationales sur l'interdiction du recrutement des enfants dans les forces armées, y compris par l'organisation de campagnes de sensibilisation.

**R5** assurer que des mesures seront prises au cours des opérations militaires visant à atténuer l'impact des conflits armés sur les enfants, en veillant à ce que les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution soient exercés.

Enfin, la Belgique regrette profondément la détérioration de la situation humanitaire en raison du flux croissant de déplacés et de réfugiés. L'insécurité et les difficultés d'accès aux populations touchées ont sérieusement entravé les efforts humanitaires et de protection des droits de l'homme.

**Je vous remercie, Monsieur le Président.**